

Aménageur, promoteur, investisseur spécialisé : lancez et accélérez vos opérations de reconversion de friches grâce au plan de relance



100
Mds €

Le **plan de relance** engagé par le Gouvernement met à disposition des acteurs économiques en France **100 milliards d'euros** à travers de nombreux dispositifs. En tant qu'**acteur de l'immobilier privé**, c'est le moment pour vous de **qualifier l'éligibilité** de vos projets et de les **soumettre aux autorités compétentes**



LE FOND POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES :

Avec le « **fond pour le recyclage des friches** », **40M€** seront consacrés à la **reconversion de friches polluées** (aides attribuées par l'**ADEME**) et **259M€** seront **territorialisés** et consacrés au recyclage foncier pour des **projets d'aménagement urbain**, de **revitalisation des centres-villes**, et pour des **projets de requalification à vocation productive**

Dans ce cadre, la priorité est donnée aux projets :

- localisés dans des territoires où le marché est détendu au sens des politiques du logement, ou en déprise économique et /ou commerciale ou en quartier prioritaire de la politique de la ville
- s'inscrivant dans des dispositifs actifs de soutien au développement des territoires
- s'engageant dans une démarche d'aménagement durable

Des fonciers que vous maîtrisez et / ou développez peuvent s'intégrer et tirer parti de ces dispositifs afin d'optimiser les conditions de réalisation ou de les rendre tout simplement viables



Pour répondre au(x) dispositif(s) « FOND(S) POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES », **LINDEA VOUS ACCOMPAGNE EN PARTENARIAT AVEC SOGEDEV**

Calendrier 2020-2021 : 1^{ère} édition



Pour la 1^{ère} édition, **prioriser les actions court terme** pour finaliser vos candidatures :

- ⇒ **revue de projet** : présentation de la maîtrise d'ouvrage, justification de la maîtrise du foncier, programmation urbaine de l'aménagement ou projet de revitalisation, bilan économique
- ⇒ **actions de concertation pour l'obtention du soutien** de la collectivité compétente

Prévision 2021-2022 : 2^{ème} édition



Pour la 2^{ème} édition, **anticiper et préparer** la mise en éligibilité et la candidature d'un projet :

- ⇒ définir un **projet de référence** : programmation urbaine et immobilière
- ⇒ **concertier** le projet avec la collectivité et obtenir son accord
- ⇒ évaluer les **conditions technico-économiques** et de montages acceptables
- ⇒ **rechercher des porteurs de projets/utilisateurs** finaux pour rendre le projet robuste et crédible

CONTACT

LINDEA

Amaud Kiner
Directeur Associé
amaud.kiner@lindea.com
04 74 67 54 27

SOGEDEV

Alexandre Lecki
Responsable Développement
alecki@sogedev.com
06 72 03 72 35

LINDEA peut aussi vous accompagner pour des opérations mixtes, urbaines, et de développement ou renouvellement d'activités économiques

- ▷ **programmations urbaines et immobilières** complexes, pré-bilan économique
- ▷ **concertation** : alignement sur le projet, évolutions réglementaires et régimes de contribution aux équipements
- ▷ **recherche et affermissement d'opportunités** foncières et de développement, négociation avec les propriétaires
- ▷ **mise en œuvre d'opérations** : programmation fonctionnelle et technique, consultation, conception, suivi de chantier, livraison
- ▷ **réponse à des appels d'offres, concours, Appels à Manifestation d'Intérêt**